

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/11/2024 - 40453 - 2010 B 01651 - 522 189 356 - A.B.S.V. CONSEILS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M LARI LAURENT
53 TER RN 96
13112 LA DESTROUSSE
FRANCE

Pour le compte de :
SARL A.B.S.V. CONSEILS
4 RUE DE LA REPUBLIQUE
13124 PEYPIN

N° d'adhérent : 20132030018383

N° SIREN : 522 189 356
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2020)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie

IMPASSE CANTOT GRILLET

Code postal

13112

Ville LA DESTROUSSE

Pays FRANCE

Oui

Numéro, type et nom de voie

4 RUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal

13124

Ville PEYPIN

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITE DES AGENTS ET COURTIER D'ASSURANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable à 15%

124

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)

I

Forme juridique ou
titre SARLUNom et prénom ou
dénomination 2 L GESTION MANAGEMENTNuméro, type et
nom de voie 66 CHEMIN RATON

Code postal

13390

Ville AURIOL

N° téléphone

Pays FRANCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
Créances (2) clients et comptes rattachés	229		229
Créances autres (3)	4 672		4 672
Disponibilités	19 653		19 653
TOTAL II	24 554		24 554
TOTAL GENERAL (I + II)	24 554		24 554
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
Capital social ou individuel			-3 600
Report à nouveau			3 486
Résultat de l'exercice			121
TOTAL I			7
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			258
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			24 289
TOTAL III			24 547
TOTAL GENERAL (I + II + III)			24 554



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	27 822
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			27 822
Autres charges externes			27 285
dont crédit-bail mobilier			
dont crédit-bail immobilier			
Impôts, taxes et versements assimilés			395
dont TP/CFE, CVAE			395
Total des charges d'exploitation (II)			27 680
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			142
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
Impôts sur les bénéfices (VII)			21
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			121

B - RÉSULTAT FISCAL

	121
	121
	121

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**

1. Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		27 822
	TOTAL 1	27 822
2. Autres opérations		
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		27 822



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	36
---	---	--	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME			
	Nom et prénom	CAPET SANDRINE	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	23/06/1968	Pays de naissance		
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance	PARIS	
	Numéro, type et nom de voie	316 AVENUE PASTEUR			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		
	Code postal	33200	Ville	BORDEAUX	
	Pays				
2	Titre	M			
	Nom et prénom	DENIAUD JEROME	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	23/06/1974	Pays de naissance		
	Code postal de naissance	13	Commune de naissance	MARSEILLE	
	Numéro, type et nom de voie	595 CHEMIN DES SOLLANS			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		
	Code postal	13400	Ville	AUBAGNE	
	Pays				
3	Titre	M			
	Nom et prénom	DENIAUD JULIEN	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	18/05/1975	Pays de naissance		
	Code postal de naissance	13000	Commune de naissance	MARSEILLE	
	Numéro, type et nom de voie	4 RUE DE LA REPUBLIQUE			

Complément de distribution

Code postal

Pays

13124

13124

Lieu-dit, hameau

Ville

PEYPIN

4	Titre	M		
	Nom et prénom	DENIAUD DANIEL	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%
	Date de naissance	05/08/1947	Pays de naissance	
	Code postal de naissance	94	Commune de naissance	BRY SUR MARNE
	Numéro, type et nom de voie	IMPASSE CANTOT GRILLET		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	13112	Ville	LA DESTROUSSE
	Pays			

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 4 rue de la République
13124 PEYPIN
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31/12/2020**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le **31/12/2020** :

- Le total des produits d'exploitation hors taxes s'est élevé à 27 822 euros contre 33 662 euros pour l'exercice précédent

C S

D J

D S

D. D

- Le montant des charges d'exploitations de l'exercice se sont élevées à 27 680 euros contre 30 939 euros pour l'exercice précédent
- Le montant de l'impôt sur le bénéfice de l'exercice se sont élevées à 12 euros contre 408 euros pour l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation ressort à **142 euros**.
- Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat fiscal après imputation des résultats de l'exercice ressort à **142 euros**

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Origine

Résultat de l'exercice		142 euros
Au report à nouveau	142 euros	
A la Réserve légale	0 euros	
Dividendes :	0 euros	
Report à nouveau	0 euros	
Solde au report à nouveau	0 euros	
Totaux	142 euros	142 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CS

DS

DS

D.D

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait a PEYPIN , le 15 Juin 2021

LA GERANCE



CS

DJ

DJ

D. D

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 4 rue de la République
13124 PEYPIN
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, et le trente juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame CAPET Sandrine, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Daniel, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Jérôme, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Julien, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur DENIAUD Daniel préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020** ; le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;

CS DD DJ DJ

- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020**, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2020**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos **31/12/2020** lesquels font apparaître un résultat de l'exercice de **121 euros**

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C S D D D J D D

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **121 euros** de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	121 euros
------------------------	------------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau	121 euros
A la Réserve légale	0.00 euros
Distribution	0,00 euros
Solde au report à nouveau	0.00 euros

Totaux	121 euros	121 euros
---------------	------------------	------------------

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

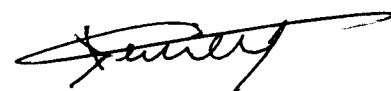
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.



C S D D D J D D